



MAIRIE DE LÉE

64320 LÉE  
TÉL. 05 59 81 79 28  
FAX 05 59 81 83 23

-2021/03-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 janvier à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multi-activités de Lée, sous la présidence de Monsieur Didier RIVIERE, Maire de la commune.

**PRÉSENTS:** Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïté BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, Sophia MORAIS, Patricia ISAFAMBA, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ.

**ABSENTS EXCUSES :**

**PROCURATIONS :** Adèle DUPÉ : procuration à Maïté BALZANO  
Emmanuelle ROMANE: procuration à Patricia ISAFAMBA,  
David BARADAT: procuration à Jean BERLANGA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Maïté BALZANO

Nombre de conseillers : 15      Présents : 12      Nombre de suffrages exprimés : 15

**OBJET 3 :** Décision modificative N°1 paiement charges sociales décembre 2020

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la rémunération de Cathy SAMPEREZ (salaire et charges) est versée chaque mois sur les comptes de charges de personnel (compte 64111 en dépenses). Le remboursement est perçu sur le compte de recettes 6419.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative approuvée par le Conseil municipal pour effectuer transfert des sommes perçues au 6419 vers le 64111.

Un solde de 15 000 € doit être reversé pour permettre l'équilibre des comptes.

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6411 (012) : Personnel titulaire	15 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	15 000,00
	15 000,00		15 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>15 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>15 000,00</b>

Le maire demande au Conseil municipal d'approuve le transfert pour permettre le paiement des charges de décembre.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le transfert des sommes du 6419 vers de 64111 pour permettre le paiement des charges sociales du mois de décembre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au Registre ont signé les Membres présents,  
pour extrait conforme,

Le MAIRE,  
Didier RIVIERE

